



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 67

Nombre de Conseillers municipaux présents : 56

Date de la convocation : jeudi 25 juin 2026

Délibération n° : DCM_2026_157

Matière 8.1

Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.

Conseillers municipaux présents : (56)

Caroline Airiau, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Sébastien Dessen, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Didier Pohnu, Joris Raflebeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (4)

Laurence Huet Andriot, Jean-Christophe Pencolé, Emma Sellier et Isabelle Suteau.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)

Denis Allaire	Agnès Lesdema Legal
Elisabeth Amiot	Christian Gaborit
Nicolas Bahuau	Jean-François Ouvrard
Emilie Clemenceau	Vincent Blanchard
Alexandre De Fraissinette	Dominique Le Courtès
Vanessa Illan	Delphine Chateigner
Antoine Leroux	Joris Raflebeau

Secrétaire de séance : Adrien D'Hostel

Avenants aux conventions pour la fourniture des repas à Montfaucon-Montigné

Pièce jointe : Avenants relatifs au partenariat avec le collège Pont de Moine et le Département concernant la restauration scolaire

Rapporteur : Cedric BOUTTIER, Adjoint à l'Education et à l'Enfance Jeunesse

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis plusieurs années, la commune de Sèvremoine, le collège Pont de Moine et le Département de Maine-et-Loire sont engagés dans un partenariat pour la restauration scolaire des 2 écoles de la commune déléguée de Montfaucon-Montigné.

Dans ce cadre :

- Les repas des élèves de l'école Grains de Soleil sont confectionnés par le collège. Les agents de Sèvremoine livrent et servent au restaurant scolaire Les Epicuriens ;
- Les élèves de l'école de l'Oiseau de Feu consomment également les repas fabriqués par le collège mais au sein d'une salle de restauration mise à disposition dans l'enceinte du collège.

Ce partenariat repose sur deux conventions tripartites :

- Une convention pour la fourniture des repas par le département aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Sèvremoine ;
- Une convention de mise à disposition d'un personnel communal au Département dans le cadre de la préparation des repas des écoliers par le collège.

Les conventions actuellement en vigueur arrivent à échéance et le Département de Maine-et-Loire souhaite procéder à un état des lieux global des conventions existantes sur le territoire départemental.

Dans ce contexte, il est proposé un avenant à chaque convention tripartite pour une durée d'un an afin d'assurer la continuité du service de restauration scolaire.

Le Conseil départemental a approuvé ces deux avenants par voie de délibération en commission permanente en date du 28 mai 2026.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

VU la délibération n°2016-288 du Conseil municipal en date du 15 décembre 2016, la délibération n°2021-100 du 1er juillet 2022 et la délibération n°2023-065 du 27 avril 2023 portant renouvellement de la convention de mise à disposition d'un personnel communal, avec le Conseil départemental, dans le cadre du service de restauration scolaire à Montfaucon-Montigné,

VU l'avenant à la convention pour la fourniture des repas par le Département aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune de Sèvremoine ci-annexé,

VU l'avenant à la convention de mise à disposition d'un personnel communal au département dans le cadre de la préparation des repas des écoliers par le collège ci-annexé,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 11 juin 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
63	63	0	0

- **APPROUVE** les avenants d'une durée d'un an relatif au partenariat avec le collège Pont de Moine et le Département de Maine-et-Loire concernant la restauration scolaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer tout document relatif à ce dossier.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :

